

RÉUNIONS PUBLIQUES*

 Quel aménagement du territoire pour demain ?

INFORMATIONS ET ÉCHANGES SUR
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

VILLENEUVE
D'AVEYRON

8 MERCREDI
SEPTEMBRE
18h30

salle des fêtes

VILLEFRANCHE
DE ROUERGUE

22 MERCREDI
SEPTEMBRE
18h30

salle de la Madeleine

SANVENSA

14 MARDI
SEPTEMBRE
18h30

salle des fêtes

VISIOCONFERENCE

7 JEUDI
OCTOBRE
18h30

www.ouestaveyron.fr/plui

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

De quoi s'agit-il ?

- Le PLUI fixe les grandes orientations de développement spatial du territoire pour les 10 prochaines années, en prenant en compte les spécificités de chaque commune.
- Il définit les règles de construction et d'occupation des sols : espaces urbains, équipements publics, zones économiques, secteurs agricoles et naturels, infrastructures de transports, secteurs de protection du patrimoine...
- Une fois approuvé, il remplacera les documents existants et sera le cadre réglementaire pour toute demande d'autorisation d'urbanisme : permis de construire, d'aménager, déclaration de travaux...


Quels sont les objectifs ?

- Planifier le développement du territoire à une échelle intercommunale plus cohérente,
- Répondre aux enjeux actuels (développement économique, déplacement, habitat et environnement), qui dépassent les limites communales et nécessitent une mutualisation de moyens,
- Harmoniser les politiques publiques, en intégrant le Programme local de l'habitat (PLH), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Quel est le calendrier ?







Qui est concerné ?

 Chaque habitant de l'intercommunalité est concerné !

AMBEYRAC - BOR ET BAR - FOISSAC -
LA CAPELLE-BALAGUIER - LA FOUILLADE -
LA ROUQUETTE - LARAMIERE - LUNAC -
MALEVILLE - MARTIEL - MONTEILS - MONTSALES -
MORLHON-LE-HAUT - NAJAC - NAUSSAC -
OLS-ÉT-RINHODES - PROMILHANES -
SAINT-ANDRÉ-DE-NAJAC - SAINTE-CROIX -
SAINT-IGEST - SAINT-REMY - SALLES-COURBATIES -
SANVENSA - SAUJAC - SAVIGNAC -
TONLONJAC - VAILHOURLES -
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE -
VILLENEUVE D'AVEYRON -

Comment participer ?

 Par courrier à l'attention de :
Monsieur le Président de
Ouest Aveyron Communauté
Bâtiment INTERACTIS
Chemin de Treize Pierres 12200
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

 Par mail : plui@ouestaveyron.fr
 Sur le registre de concertation
à disposition au siège de la
Communauté de Communes
 Pendant les réunions publiques

* sous réserve des contraintes sanitaires en vigueur